FRC 43 An 1315
duplicate

Case
FRC
26426

ARRÊTÉ

Des Députés réunis des fauxbourgs Saint-Marceau & Saint-Antoine, du 5 Juillet 1790, à l'occasion du retour de M. le duc d'Orléans.

L'ASSEMBLÉE composée des sieurs Arthur l'aîné, & Arthur jeune, marchands ébénistes; Fontanon, clincaillier grossier; Bonami, ferreur en voiture; Ourfin, marchand épicier; Bochon, tourneur, députés du faubourg Saint-Antoine; Granchamp, brasseur; Tournin, tripier; Orchon, amidonier; Fournier, couverturier; Perny, maître hauteliſſier; Brouin, plombier; Torne, maître corroyeur; Arnaudin, maître tanneur; & Boulingrin, maître fondeur, députés des habitans du faubourg Saint-Marceau, tous réunis à l'image de la bonne foi, rue de l'arbalêtre, le lundi 5 juillet 1790, quatre heures de relevée;

a nommé au ſcrutin, pour ſon préſident, le ſieur Bon-Ami, & pour ſecretaire, le ſieur Boulingrin.

Après quoi, lecture a été faite de la dénonciation faite par le faubourg Saint-Marceau aux amis du faubourg Saint-Antoine, du retour de M. le duc d'Orléans, & de la réponſe des habitans du faubourg Saint-Antoine, enſemble du procès-verbal contenant la nomination des députés ; & voulant enſuite délibérer, le ſieur Grandchamp, braſſeur, l'un des députés du faubourg Saint-Antoine, s'eſt levé & a dit :

MESSIEURS,

Avant d'aller plus loin, il faut que vous ſoyez inſtruits de faits auſſi certains qu'importans & bons à ſavoir.

Hier dimanche, on a arrêté au Champ de Mars un particulier nommé BEAUDRAP, occupé à débaucher & à ameuter les ouvriers, leur diſtribuant de l'argent pour les exciter à la révolte, & les engager à ſe réunir pour un coup de main. Cet homme a

été pris, comme on dit, en flagrant délit, c'eſt-à-dire les mains dans les poches & ſur le fait. Quand il a été en cage, il a gazouillé. Il a dit qu'il faiſoit cela pour le ſervice de M. le duc d'Orléans, dont il recevoit ſalaire. Il a auſſi bredouillé beaucoup ſur le compte de MM. Lameth, Barnave, Delaborde de Morville ou Nerville; mais je ne ſais pas au juſte ce qu'il a chanté ſur leur compte; mais tout ç'a revenoit à l'affaire. Voilà pour un.

En voilà un autre. Vous ſavez ou vous ne ſavez pas peut-être, qu'il n'y a que quelques jours on a arrêté un chariot chargé uniquement de bons poignards tout neufs. Ils étoient tous de la même fabrique, & une circonſtance ſingulière par ſa particularité, c'eſt que tous ils portent pour marque la lettre O, & de deux.

Enfin, deux beaux caroſſes ſont partis pour aller chercher le duc d'Orléans; l'une de ces voitures eſt toute enluminée de cocardes à la nation; mais l'autre eſt toute bariolée de fleurs-de-lys, & ſur les quatre façades des portières, & devant & derrière, il y a en

écrit ces mots : *Je ſuis élu* ; & puis il y a en blanc à peu près la valeur de la place de trois lettres. *

Ainſi partant, vous voyez bien que ce n'eſt pas ici un badinage, & qu'on ne nous promet pas poire molle.

L'aſſemblée a délibéré de mettre ce diſcours d'avertiſſement dans le préſent procès-verbal, après quoi délibérant :

Conſidérant qu'il n'eſt plus en doute que par ci-devant le duc d'Orléans a voulu chaſſer notre bon Roi, pour afin de ſe mettre à ſa place ſur ſon trône, qu'il a même voulu faire bien encore pis les 5 & les 6 octobre dernier, quand il nous a indignement trompé pour nous mener à Verſailles là où qu'il n'a pas tenu à ſa bonne volonté que nous ne lui faſſions place nette, & qu'il a tâché de faire faire par des gredins étrangers, ce que nous avons refuſé de lui ſervir, pourquoi il a été obligé de s'enfuir en Angleterre ;

Conſidérant que d'après ce qui ſe paſſe & les faits rapportés par le ſieur Grandchamp, il eſt évidemment

(*) C'est apparemment les trois lettres R. O. I.

clair que le duc d'Orléans ne revient pas avec des intentions plus meilleures, qu'aucontraire, il veut encore tâcher de remuer pour en venir à ſon but ;

Conſidérant que ce retour eſt le malheur le plus malheureux qui puiſſe arriver à la France dans la circonſtance de ſa poſition ;

Conſidérant que le miquemaque qui comprend dans toutes ces occurrences-là les ſieurs Lameth, Barnave, Duport, Delaborde de Morville & autres, annonce aſſez pour faire croire qu'ils ſont de la cotterie du duc, & qu'ils nous avons trompés par leurs apparences d'attention pour nous ;

Conſidérant enfin que juſtice ne ſe fait pas, & que les mauvais ſujets demeurent pour faire tout le mal qu'ils imaginent,

A arrêté à l'unanimité des voix, que les deux fauxbourgs ayant manqué tout perdre la nation, en ſuivant les deſirs & les inſtructions du duc d'Orléans & de ſes agens, ſont obligés en honneur de ſauver la France.

En conſéquence qu'ils ſe réuniront armés le mieux qu'il leur ſera poſſible, pour aller au-devant du duc d'Orléans ſur le chemin par où qu'il doit arriver, & que par tout où ils le rencontreront, ils le forceront de s'en retourner plus vite qu'il n'eſt venu, & que s'il peut être pris, ils le conduiront pieds & points liés à notre bon Roi pour en diſpoſer à ſa volonté, à l'effet de quoi il ſera demain procédé à la nomination des chefs pour raſſembler les habitans & les conduire ;

Déclarent traîtres & infâmes ceux de l'un ou l'autre faubourg qui ſe laiſſeroient corrompre pour ſervir la cabale, ou aller faire la cour au duc d'Orléans. (1)

Arrêté en outre que le préſent ſera envoyé par copie à toutes les caſernes, pour demander l'aſſiſtance des ci-devant gardes-françoiſes, & aux ſoixante diſtricts pour les engager à faire de même.

---

(1) Hier au ſoir, il eſt parti 60 meurt de faim du faubourg Saint-Marceau, largement régalés, & graſſement payés par les ſieurs Lameth & compagnie, pour aller juſqu'à Rouen au devant du futur, ils avoient tous des cannes à ſabre, ce qui explique encore l'achat de ces ſortes d'armes, fait il n'y a que peu de jours, ce que c'eſt que la prévoyance.

Fait en l'assemblée des députés des fauxbourgs Saint-Antoine & Saint-Marceau, le 5 Juillet 1790.

Signé, Bonami, présidents. Arthur l'aîné. Arthur jeune. Fontanon. Oursin. Bochon. Grandchamp. Tournin. Orchon. Fournier. Perny. Brouin. Torne. Arnaudin.

Sertifiai vairaitabl.

BOULINGRIN, cesçreter.

594